

Coordonnées

Chef de pôle, médecin responsable
du CMP/CATTP : **Docteur Eric MACZYTA**

Médecin responsable de l'HDJ :
Docteur Najoua BRIGUI

Cadre supérieur de pôle : **Claude BOTELLA**

Cadre de santé : **Sandrine PESSELET**

Secrétaires : **Céline GILLET**
et Audrey SAINT-BEAT

 place de l'Église Saint Martin
(GPS rue Arago)
10100 Romilly-sur-Seine

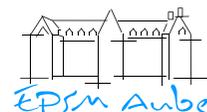
 Secrétariat **03 25 21 95 28**

 Accueil
Lundi & Mercredi : 8h30-18h
Mardi & Jeudi : 8h30-17h
Vendredi : 8h30-16h

 epsma.cmpe.ouest.sec@hcs-sante.fr



Nous situer
Prémices



EPSM Aube

3 avenue de Bauffremont 10500 Brienne-le-Château
Tél. Standard : 03 25 92 36 36 - www.epsm-aube.fr

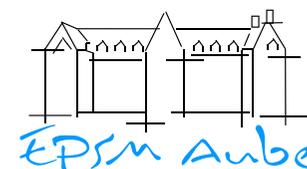


CMP / CATTP / HDJ « Prémices »

Centre médico-psychologique
Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel
(de 0 à 18 ans)
Hôpital de Jour (de 2 à 11 ans)



©Direction de la communication des Hôpitaux Champagne Sud - Août 2023



CMP / CATTP

Le centre médico-psychologique et le centre d'accueil thérapeutique à temps partiel proposent :

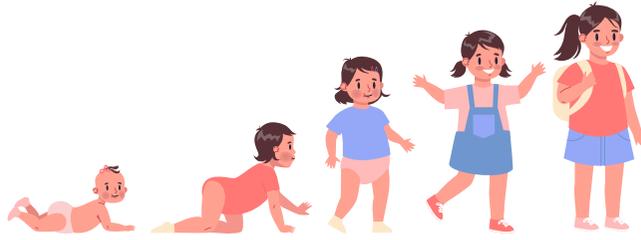
- des consultations médicales, psychologiques et des psychothérapies
- de la psychomotricité / de l'orthophonie
- des activités thérapeutiques dispensées par une infirmière ou une éducatrice spécialisée, en individuel ou en groupe, dans nos locaux ou à l'extérieur
- un accompagnement parent/bébé par binôme pluridisciplinaire
- des visites à domicile
- un travail avec les partenaires du réseau libéral, social et médico-social

Le **Centre Médico-Psychologique** (CMP) a vocation d'accueillir toutes les demandes concernant les mineurs de 0 à 18 ans. A l'issue d'une ou plusieurs consultations avec un médecin pédopsychiatre ou psychologue clinicien, éventuellement complété par des observations ou des bilans, un retour est évoqué en réunion d'équipe pouvant aboutir soit à la fin des consultations, si résolution de la problématique, soit un contrat de soin est établie pour assurer le suivi de l'enfant.

Le **Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel** (CATTP) peut être une des modalités de prise en charge proposée à certains enfants ou adolescents, en individuel ou en groupe. La spécificité du CATTP est de pratiquer des activités à médiations thérapeutiques sur des supports concrets.

- Les prises en charge individuelles, d'une durée de 45 minutes, peuvent être proposées sur la fréquence d'une ou deux fois par semaine.
- Les prises en charge de groupe (de 2 à 6 enfants), d'une durée d'1h à 1h30 peuvent être également proposées d'une ou deux fois par semaine en fonction du média thérapeutique proposé.

Chaque enfant peut bénéficier de ces 2 types de prises en charge en fonction de ses besoins.



HDJ

L'**hôpital de jour** (HDJ) propose des prises en charge aux enfants dès la première section de maternelle (2 ans 1/2) jusqu'à la fin de l'école primaire (12 ans). Les soins prodigués sont sur prescription médicale et se déclinent sur des prises en charge de 3h.

Une équipe pluridisciplinaire y accueille des enfants présentant entre autre, des troubles du développement à type de troubles du spectre autistique, de psychoses ou encore de troubles envahissants du développement, etc., pour qui l'intégration scolaire est problématique.

L'hôpital de jour comprend :

- des prises en charge d'enfants d'une durée de trois heures, une ou plusieurs fois par semaine, après une période d'observation et sur indication médicale
- des activités à médiation thérapeutiques dispensées par des infirmières ou des éducatrices spécialisées, en petits groupes ou individuel, dans nos locaux ou à l'extérieur
- des repas thérapeutiques
- des visites à domicile
- des entretiens psychologiques et médicaux réguliers avec les familles ou les responsables de l'enfant
- un accompagnement scolaire par l'institutrice spécialisée
- un accompagnement par l'assistante sociale du Pôle enfants

L'équipe

L'accueil et la prise en charge des patients sont assurés par une équipe pluri-disciplinaire, comprenant :

- Médecin pédopsychiatre
- Psychologue
- Psychomotricienne
- Orthophoniste
- Éducatrice spécialisée/monitrice éducatrice
- Infirmière
- Institutrice spécialisée
- Assistante sociale
- Cadre supérieur de pôle
- Cadre de santé
- Secrétaires médicales

Formalités administratives

Pour toute demande de rendez-vous, merci de fournir :

- votre attestation de sécurité sociale ou de CMU
- votre carte de mutuelle
- une pièce d'identité (carte d'identité, carte de séjour ou passeport)
- votre livret de famille
- quelques renseignements administratifs pour l'ouverture du dossier

